



# A.O.T. AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE PERMIS DE STATIONNEMENT

DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

**Impératif** *Cette demande est à déposer 15 jours minimum, avant le date de début des travaux. Veuillez : SVP fournir photos et plans.*

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES – Hôtel de Ville de Saintes - Square André Maudet BP 20319 - 17107 SAINTES

M. GATILLON - Tél : 05 46 98 17 79 - Mail : m.gatillon@ville-saintes.fr

Je soussigné (e).....

Agissant en qualité de (1) : - Propriétaire - Entrepreneur - Association

Demeurant à .....

Tél : ..... Mail : .....

Sollicite (1) : - pour mon compte personnel - pour le compte de .....

L'autorisation de : .....

Pour des travaux de (à détailler SVP) : .....

A l'adresse suivante .....

## Déclaration Préalable ou Permis de Construire

**(Obligatoire pour tous travaux de façades, toitures, travaux intérieurs etc.)**

Déposé (e) le..... Accordé (e) le.....

N° .....

Dates envisagées pour les travaux : du..... au .....

- Longueur et largeur de l'échafaudage : .....
- Longueur et largeur de la benne : .....
- Longueur et largeur du tas de matériaux : .....
- Longueur et largeur de la clôture de chantier : .....
- **\*\*Nombre de véhicule et immatriculation : .....**

***Je m'engage à payer la redevance éventuelle d'occupation du domaine public auprès du Service Régies Municipales (Trésor Public) à la réception de l'arrêté (sous 15 jours).***

Fait à Saintes, le .....

Signature :

### POUR INFO :

- Mise en place de la signalisation du chantier par le demandeur (pas de prêt de panneaux)
- Rues piétonnes : accès des véhicules avant 10h00 et après 18h00
- **AUCUN TRAVAUX DANS LE CENTRE VILLE EN PERIODE ESTIVALE (Cours National – Avenue Gambetta et toute la zone piétonne (EN JUILLET - AOUT ET DECEMBRE)**
- **Pour le stationnement en zone payante, vous pouvez bénéficier d'un forfait journalier \*\* immatriculation obligatoire**

(1) rayer la mention inutile